

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2020 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, MONTMAYEUR Boris, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

ABSENT(E) S : Néant

EXCUSE(E) S : Mrs. BERNARDON Paulin, GOMBERT Pierre-Alain, RIMBOUD Bruno,
SECRETARE : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister (séance à huis clos)**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 22.10.2020

Mme La Maire et les membres du conseil municipal réitèrent leurs condoléances à la famille de Mr MOLINAROLI Claude

DOSSIERS D'URBANISME

- **PEDICO Pierre** : DP pour l'agrandissement d'un balcon et la réfection d'une façade sur le bâtiment cadastré ZN 521 situé 9 Le Passage. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- **MALBOS Arnaud et HARQUIN Alix** : PC pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle ZB 217 (lot n°3 Combe du Soleil). Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission communale d'urbanisme et a été transmis au service ADS pour instruction.

TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLU A LA CCCT

La loi d'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert de plein droit de la compétence PLU de l'échelon communal à l'échelon intercommunal (PLUI) dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi soit à compter du 27 mars 2017. Les conseils municipaux pouvaient s'opposer à ce transfert dans les trois mois précédant le 27 mars 2017.

Par délibération n° 2017.03 du 30.01.2017, le conseil municipal de NOTRE DAME DU PRE s'était prononcé en s'opposant à l'unanimité au transfert de la compétence en matière de PLU à la CCCT.

Mr Le Préfet de la Savoie rappelle aux collectivités que ce transfert est à nouveau opéré de plein droit, le premier jour de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa du II de ce même article. La minorité de blocage doit représenter 25% des communes représentants au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU et vu l'article 136 de la loi n° 2014-336 du 24.03.2014, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la CCCT

Délibération n° 2020.71

DECISIONS MODIFICATIVES

• **BP EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mme la maire explique que le compte 66111 n'a pas été suffisamment approvisionné et qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Compte 6068 - 180.00 €
- Compte 66111 + 180.00 €

Délibération n° 2020.72

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SAF POUR LES SECOURS HELIPORTES SAISON 2020/2021

Depuis plusieurs années, la commune signe une convention avec le SAF pour assurer les secours hélicoptérés sur son territoire notamment en saison hivernale. Il convient de renouveler cette convention pour la saison 2020/2021

Le conseil municipal approuve la convention proposée par le SAF pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 afin d'assurer les secours hélicoptérés sur la commune au tarif de 56.90 € TTC la minute et autorise le maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Délibération n° 2020.73

FIXATION DIVERS TARIFS 2021 POUR LES SECOURS SUR PISTES ET LEURS RECOUVREMENTS

▪ TARIFS SECOURS HIVER 2020/2021

Intervention secours luge :

- zone 1 front de neige (sommets du petit télési)..... 45.00 €
- zone 2 (téléskis Lachail et Couterloz)..... 100.00 €
- chenillette et moto neige hors domaine skiable (l'heure)..... 185.00 €

Intervention hélicoptère (la minute) 56.90 €

Intervention ambulance SARA (CH Albertville)..... 235.00 €

Intervention ambulance AMS 325.00 €

Intervention SDIS (Centre hospitalier)..... 324.00 €

(Cabinet médical)..... 206.00 €

Délibérations n° 2020.74

▪ TARIFS RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS POUR LES OPERATIONS CONSECUTIVES A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES OU DE LOISIRS SAISON 2020/2021

Nature des activités :

- ski alpin
- ski de fond
- ski de randonnée
- toutes disciplines de glisse sur neige (surf, monoski, luge, snow kite etc...)
- randonnées pédestres ou en raquettes
- parapente, delta plane
- chasse
- pêche
- vélo tout terrain, moto de trial, cyclisme
- escalade
- roller, skateboard
- quad

Prestataire de services :

- Service Départemental Incendie
- Prestataires privés (société d'ambulances, d'hélicoptères, etc...)

Prestations qui donneront lieu à une demande de remboursement

- Evacuation en traîneau
- Transport en ambulance

- Evacuation en hélicoptère
- Opération de recherches

Tarifs de remboursement des frais de secours

Les dépenses seront prises en charge par la commune avec répercussion sur l'utilisateur à savoir :

• Désignation	
- transport en bas des pistes.....	45.00 €
- zone éloignée (sur pistes balisées).....	100.00 €
- hors-pistes.....	Frais réels
- coût main d'œuvre pisteur secouriste (l'heure).....	30.00 €
- coût chenillette ou motoneige hors domaine skiable (l'heure).....	185.00 €
- la minute hélicoptère.....	56.90 €
- l'intervention des ambulances ou du CIS tarif selon délibérations	

Modalité de recouvrement

Un titre de recettes sera émis auprès de la Trésorerie de Moutiers.

Délibération n° 2020.75

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation référent territorial Ambroisie : Mr RIMBOUD Bruno, excusé pour cette réunion, va être sollicité pour cette mission.
- Ouverture téléskis et Organisation saison d'hiver : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, dans l'attente des décisions gouvernementales et des protocoles à venir, des questionnements se posent quant au fonctionnement des téléskis. Pour avoir contacté les 2 centres de vacances, les dirigeants ont d'ores et déjà informé la Mairie qu'aucun groupe ou classe de neige n'étaient prévus avant février 2021. Une nouvelle discussion sera engagée lors du prochain conseil du mois de décembre afin de préciser les conditions d'ouverture. Il a été cependant décidé de préparer la saison (fabrication de neige, montage des téléskis etc etc) dans l'espoir de pouvoir ouvrir aux vacances de Noël. Des contacts ont déjà été pris pour les salariés saisonniers comme les pisteurs (Mrs Charrière Alain, Mermin Philippe et Chiavenuto Serge), les perchmans (Mrs Rimboud Bruno, Breillet Matis et Millan Olivier) et la caissière (Mme ROMANET Bernadette)
- Stationnement gênant voie publique: Il a été constaté qu'à plusieurs endroits les habitants stationnement de manière régulière et récurrente sur la voie publique. Outre une gêne à la circulation, ces stationnements gênants vont devenir très problématiques lors d'épisodes neigeux puisque les engins ne pourront circuler et donc déneiger les voies d'accès. Des courriers, contacts et poses de petits coupons sur les voitures vont être réalisés afin que la voie publique reste libre de tout stationnement.
- Remplacement ordinateur mairie : L'équipement actuel acquis en début d'année 2014 est devenu obsolète et présente des signes de saturation et de dysfonctionnement. Il convient de remplacer cet ordinateur. Un devis, sollicité auprès de TEAMINFORMATIQUE à GRAND-AIGUEBLANCE s'élève à 1298.60 € TTC. Un second devis va être demandé auprès de Myosotis à ALBERTVILLE.
- Colis de Noël : Ces derniers ont été commandés auprès de la Coopérative laitière de Moutiers et seront distribués courant du mois de Décembre. Bien malheureusement, l'après-midi récréative ne pourra se tenir compte tenu de la situation sanitaire.
- Cérémonie de vœux : A l'heure actuelle, nous ignorons encore si cette dernière pourra avoir lieu même si cette perspective est plutôt pessimiste. Il a donc été décidé qu'une carte de vœux « papier » serait réalisée et distribuée aux habitants.
- Recensement de la population : Normalement ce recensement devrait se dérouler du 21.01 au 20.02. Emmanuelle PONTIER a été nommée coordinatrice et les agents recenseurs seront Mmes NOAILLY Marjorie sur le chef-lieu et GOMBERT Françoise sur Les Plaines.

- Concert baroque : Une proposition a été faite à la commune afin d'organiser deux concerts dans l'église du Chef-lieu au mois d'août. Cependant, il est demandé une participation financière de 5000 € pour ces deux récitals. Il a été décidé de décliner l'offre au vu du montant sollicité, beaucoup trop élevé pour le budget de la commune.
- Budget citoyen – Projet pour la Savoie : Mme la Maire explique que le Conseil Départemental a lancé une campagne afin de soutenir financièrement des projets que les particuliers ou associations pourraient avoir pour développer des actions sur le territoire en lien avec les compétences du Conseil Départemental. Une information a été diffusée sur les panneaux d'affichage et le site internet de la commune.
Cependant, pour présenter le projet, Mme la Maire a organisé une visioconférence le mercredi 25.11 à 18 h 30 avec les associations communales et les élus qui le souhaitent.
- Mise en location du grand appartement des Plaines : Les locataires actuels ont donné leur préavis, cet appartement sera libre à compter du 20.12.2020. Deux candidatures ont été adressées en Mairie pour reprendre cette location. Les dossiers vont être étudiés.
- Bornes électriques pour le rechargement des VTTAE : La CCCT propose l'installation de bornes électriques sur la commune en assurant le financement de ce type d'équipement qui s'élève à 4000 €. Après discussions et compte tenu de la courte distance du parcours présent sur la commune, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.
- Pont de Chainaz : Ce dernier est en très mauvais état et dangereux. Il convient d'envisager sa réparation. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Etral et un second auprès de l'ONF.
- Chats errants : De nouveaux signalements sont faits quant à l'abandon et divagation de chatons et chats sur les deux villages. Il est rappelé que cette divagation est interdite et que les propriétaires de ces animaux doivent faire le nécessaire afin de limiter la divagation et la prolifération (stérilisation) de ces derniers. Des informations vont être sollicitées auprès d'un cabinet vétérinaire afin de connaître les tarifs appliqués pour des stérilisations.
- Participation à l'opération « Maisons décorées Noël » : Dans cette période quelque peu morose et afin d'égayer cette période des fêtes de Noël, la commune souhaiterait organiser un petit « concours » de maison décorée sur le thème de Noël. Le but serait de donner de la couleur et gaieté à nos deux villages pour le bonheur de tous. Deux « jurys » aux Plaines et au chef-lieu composés d'un élu, d'un habitant et de 2 enfants vont sillonner les deux villages et désigner les gagnants (un sur chaque village) qui se verront remettre un colis de friandises. La participation des habitants primordiale doit rester ludique et joyeuse, dans un esprit « bon enfant » et loin de toute compétition. Une information va être distribuée dans les boîtes aux lettres dans l'espoir que cette initiative trouvera un écho favorable auprès de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie